



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 22 mars 2023 - N°2

L'an deux mil vingt-trois, le 22 mars 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice.

Absent excusé : MOUTURAT Nicolas donne procuration à SOURET-BORDARY Lisiane

Il désigne Madame BIZZOTTO Janine, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 09 février 2023 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze informe la commune que des créances sont irrécouvrables. Les redevables sont insolvable ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi, il demande l'admission en non-valeur de titres datant de 2016 à 2020 pour un montant de 2 715.04 €.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Tableau des effectifs : création de postes

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Vu la nécessité de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison d'un recrutement au 1^{er} avril 2023. Le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

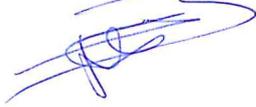
Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,
BIZZOTTO Janine



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

